



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 211  
(Privé)

## **Loi concernant la Ville d'Alma**

---

---

### **Présentation**

**Présenté par**  
**M. Benoît Laprise**  
**Député de Roberval**

---

**Éditeur officiel du Québec**  
**2002**



# Projet de loi n° 211

(Privé)

## LOI CONCERNANT LA VILLE D'ALMA

ATTENDU que la Ville d'Alma a acquis par donation des immeubles industriels de grande superficie, à savoir une partie de l'ancienne usine d'électrolyse d'Isle-Maligne ;

Que la gestion de ces immeubles requiert que la Ville d'Alma se voie attribuer certains pouvoirs ;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** Malgré le deuxième alinéa de l'article 7 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., chapitre I-0.1), la Ville d'Alma pourra convenir avec ses locataires de baux d'une durée supérieure à 6 ans relativement à tout ou partie des immeubles acquis en vertu de l'acte de donation inscrit le 21 juin 2001 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean sous le numéro 226 321.

**2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).